

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze juin à 10 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes Eliane DUFFAU, Carole CAUSSADE, Nathalie GALLATO, Catherine PILET, Corinne QUAGLINI, Christine MARTINEZ et Mr Cyril COTONAT.

Excusés : Mme Peggy VERGARA Mr Richard SIORAK

Absents : Mrs Franck LILLE, Denis TECOUERES.

Mme Eliane DUFFAU est élue secrétaire de séance

Après lecture du procès-verbal du 7 avril 2025, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1) Modification statutaire du Syndicat Territoire d'Energies du Gers suite à la création de la commune nouvelle « Cap d'Astarac » et modification de l'article 7

Vu l'arrêté préfectoral, en date du 18 décembre 2024, portant création de la commune nouvelle « Cap d'Astarac »,

Vu l'arrêté préfectoral portant modification des statuts et portant changement de dénomination du Syndicat Départemental d'Energies du Gers en Territoire d'Energies du Gers,

Il est rappelé que la commune de Monbardon appartient conformément à l'article 5.1 des statuts du Syndicat Territoire d'Energies du Gers au Secteur Intercommunal d'Energie (SIE) des Vallées de la Gimone et de l'Arrats. Que les communes de Sarcos, Cabas-Loumassès et Saint-Blancard appartiennent conformément à l'article 5.1 des statuts du Syndicat Territoire d'Energies du Gers au Secteur Intercommunal d'Energie (SIE) de Masseube.

Or ces quatre communes ont fusionné en une commune nouvelle « Cap d'Astarac ». Il convient donc d'affecter cette commune nouvelle à un secteur Intercommunal d'Energie dans le cadre du projet de statut afin de lever toute ambiguïté lors du prochain renouvellement des instances du Syndicat Territoire d'Energies du Gers. Il est proposé de l'affecter au Secteur Intercommunal d'Energie de Masseube.

Par la même occasion le Syndicat Territoire d'Energies du Gers propose d'actualiser l'article 7 en intégrant les modifications règlementaires sur la fiscalité de l'électricité avec une référence sur la part communale de l'accise sur l'électricité en lieu et place de la taxe.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la réforme statutaire intégrant ces propositions et la soumet au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la modification statutaire du Syndicat Territoire d'Energies du Gers intégrant la commune nouvelle « Cap d'Astarac » et la modification de l'article 7.

2) Présentation et validation du projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.153-12, L.121-1 ;

Vu le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 modifiant les statuts de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 septembre 2018 décidant d'engager la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 26 mai 2025 décidant un nouvel arrêté du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ;

Il est proposé au conseil municipal de valider le projet du PLUi tel que présenté en séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents, approuve le projet arrêté du PLUi tel que présenté et mandate Mr le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

3) Vente partie d'un chemin rural n°9 dit du Lista – fixation du prix et choix du commissaire enquêteur

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en date du 8 février 2025 le conseil a délibéré pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural n°19 dit du Lista, en application de l'article L.161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les devis des commissaires enquêteur consultés.

Il est nécessaire de fixer le prix de vente de cette aliénation, il est proposé de fixer le prix de vente du terrain à 2€ et que le coût du géomètre et le coût du commissaire enquêteur seront à la charge de l'acheteur, Monsieur Torrent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de retenir la proposition du commissaire enquêteur Monsieur Antoine Guichard dans le cadre de l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural n°19 dit du Lista, en application de l'article L.161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration et décide de fixer le prix de vente d'une partie du chemin rural n°19 dit du Lista à 2€ et que le coût du géomètre et le coût du commissaire enquêteur seront à la charge de l'acheteur, Monsieur Torrent.

4) Vente du karcher

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le karcher NHP 190B STARTING acheté en 2015 ne convient pas à l'utilisation nécessaire pour la commune car trop puissant. Il est donc nécessaire de vendre le karcher dont le n° d'inventaire est n°94.

Mr AIGUILLON Gauthier se dit intéressé par l'acquisition de ce matériel. Mr le Maire propose au conseil municipal, après avoir étudié le prix de revente auprès de professionnels, de vendre le karcher NHP 190B STARTING au prix de 120.00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le prix de vente du karcher NHP 190B STARTING pour un montant de 120.00€ TTC, décide de le vendre à Mr AIGUILLON Gauthier et charge Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

5) Travaux rénovation mairie – organisation d'une demi-journée de débarrassage

Après en avoir discuté il est décidé de prévoir cette demi-journée le samedi 28 juin 2025 à 8h30.

6) Projet jumelage avec Quintenic – présentation et validation du programme

Un article sera écrit dans le bulletin municipal sur le déplacement à Quintenic et la visite des conseillers de Quintenic aura lieu du 8 au 12 octobre 2025.

Le programme est en cours. La salle des fêtes ne sera pas disponible sur cette période.

Il sera fait une invitation pour la soirée du samedi soir par la mairie, Nathalie et Cyril s'en charge.

7) Projet couverture du parking de la salle des fêtes

Après échange avec la société Ombrières d'Occitanie, le projet est en attente des nouveaux tarifs d'achat d'électricité.

8) Projet ouverture de circuit de randonnée

Mr le Maire nous fait part du circuit possible en extension sur notre commune sur le chemin de randonnée « Marciac/Plaisance », étude réalisée avec l'aide du pays Val d'Adour.

9) Bulletin municipal 2024-2025

La maquette est pratiquement terminée.

10) Concours Villes & Villages fleuris 2025

Mr le maire nous informe que la visite du jury est programmée le 28 juillet 2025 à 11h00.

11) Repas des séniors

Il aura lieu le 20 septembre 2025.

12) Demande de l'association Nulle Part Ailleurs d'utilisation de la cuisine de la salle des fêtes dans la cadre d'atelier

Par rapport à l'utilisation actuelle de la salle, le conseil décide de ne pas accepter la demande dans l'immédiat.

13) Voirie – travaux relatifs aux intempéries du mois de mai

Mr le Maire nous informe des travaux réalisés au chemin de l'Eglise Vieille ainsi qu'au chemin de Lamaoube.

14) Bâtiments – point travaux programmés et réalisés

L'ensemble des ampoules de la salle-des-fêtes (hors néons) et des lampadaires extérieurs a été remplacé par des ampoules led.

Les fusibles de l'installation photovoltaïque ont été remplacé.

L'entreprise Louise doit intervenir le 18 juin afin de remplacer la pièce défectueuse du lave-vaisselle.

L'entreprise de plomberie C.Lecouvey doit intervenir afin de remplacer le chauffe-eau du local technique, défectueux ainsi que changer les robinets de la cuisine de la salle-des-fêtes

15) Suppression du cuivre – retour sur la journée d'information du 4 juin

Les réseaux cuivre doivent être supprimés en 2026 sur notre commune, des informations ont pu être apportées par Gers Numérique et l'opérateur ORANGE lors de cette journée d'information à laquelle ont participé une dizaine d'administrés concernés.

Questions diverses :

- Les membres du conseil demandent à Mr le Maire de se renseigner auprès du comité des fêtes des dates exactes et manifestations prévues pour la fête locale.
- Vote de la motion de soutien à la filière photovoltaïque proposé par Territoire d'Energie Gers. Monsieur le Maire présente en séance la proposition de motion visant à soutenir la filière photovoltaïque en toiture. Après lecture et discussion, le conseil valide la proposition de motion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.

Ont signé,
La secrétaire de séance,

Eliane DUFFAU

Le Maire,

Cyril COTONAT